

**COUPE DE FRANCE
Slalom Foil**

**DU 26 AU 31 OCTOBRE 2026
NARBONNE
Grade 4**

AVIS DE COURSE

Autorité Organisatrice (AO) : Comité de Voile de l'Aude (CDV11)

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout des espaces d'échange et de partage ouverts et accessibles à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des participants et participantes.

1 RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1.** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe B pour les windsurfs à l'exclusion de la règle B8.
- 1.2.** Les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives les chartes de la FFVoile et les Règles techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kite-valide-ca-27-sept-25.pdf
- 1.3.** Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.4.** L'annexe T (conciliation) pourra s'appliquer

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1. Les IC seront disponibles en version électronique sur le site officiel du championnat :

[Championnat de France Jeunes Funboard - Tableau Officiel](#)

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site officiel du championnat :

[Championnat de France Jeunes Funboard - Tableau Officiel](#)

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte aux séries RRD120 et F42 aux coureurs sélectionnés au championnat de France jeune Slalom par les ligues.

4.3 Admissibilité :

- (i) Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.
- (ii) Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du Championnat.
- (iii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.

4.4 Catégories d'âges et jauge matérielle autorisée :

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours

Catégorie d'âge	Planches et foils	Gréements
U15	Flotte partagée FFVoile – monotypie TAHE Jeune • Techno Wind foils 130 • T WIND FOILS One design	Voiles de Slalom et de Windsurf conformes à la jauge des Championnats de France Windsurf et Slalom Jeune U15.
U17	Supports conformes à la jauge des Championnats de France Windsurf et Slalom Jeune U17 • RRD 120 Fire Race • IQFoil 85 • Foils à la jauge Windsurf U17	Voiles conformes à la jauge des Championnats de France Windsurf et Slalom Jeune U17.
U21	Planche et foils inscrits à la jauge internationale World Sailing, planche d'une largeur maximale de 85 cm • Foils Open	Toutes voiles d'une surface maximale de 8 m ²

Foils jauge U17

Modèle	Mât	Fuselage	Aile avant	Stabilisateur
IQFOIL CARBONE	95 cm	115 cm	800 cm2	255 cm2
AFS PERFORMANCE	95 cm	94,5 cm	900 cm2	200 cm2
ZEEKO BULLET	95 cm	92 cm	950 cm2	270 cm2

5. Droit à Payer

Droits d'inscription
0 €

6. PUBLICITÉ

6.1. [DP] [NP] Les Windsurf doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, [la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.](#)

La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.

6.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1. Jours de course et cérémonies :

Date	Horaires	Classes
25.10.2026	14h / 18h : confirmation d'inscriptions 17h : briefing entraîneurs	Toutes
26.10.2026	8h30 / 12h : confirmation d'inscriptions 12h : briefing coureurs 14h : 1 ^{er} signal d'avertissement 18h00 : Cérémonie d'ouverture	Toutes
27.10.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
28.10.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
29.10.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
30.11.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
31.11.2026	11h : 1 ^{er} signal d'avertissement Palmarès après les courses	Toutes

8. LIEU

8.1 Le plan du lieu de l'épreuve sera définis en **annexe 1 – PLAN**.

8.2 Les zones de courses seront définies en **annexe 2 – ZONES DE COURSES**.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront précisés lors des briefings journaliers.

10. CLASSEMENT :

- 10.1 Pour valider la Coupe de France Slalom Foils, chaque flotte devra avoir réalisé 1 tableau pour les séries qui courent en heat, 1 course pour les séries qui courent en flotte ou groupe.

Pour l'établissement des poules, le Classement National Individuel arrêté au 19 octobre 2026 sera utilisé comme clef de répartition.

Les formats de course seront :

- Soit un tableau de heats avec une phase de qualification et une phase finale,
- Soit en flotte ou groupes de qualification,

Le choix du format sera précisé dans les IC et pourra être modifié par avenant aux IC.

- 10.2 Courses retirées :

- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- (d) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP][NP]

14.1 Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker fourni par l'organisateur lors de l'enregistrement

14.2 Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 PROTECTION DES DONNÉES

- a. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- b. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

17 PRIX

17.1 Des prix seront distribués aux trois premières et aux trois premiers.

16 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Fédération Française de Voile

17 rue Henri Bocquillon
75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Voile Légère :

Tél. : 01 40 60 37 01

Email : dps@ffvoile.fr

Organisation : julien.magurno@ffvoile.fr

Comité départemental de voile de l'Aude

Monsieur Vincent Ghoris, Président

12 rue des Nauticards, La Nautique, 11100 Narbonne

Tel : 06 43 68 59 09

Email : cdv.aude@gmail.com

Annexe - 1 : PLAN

PLAN DU SITE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE NARBONNE

1. Stockage remorques
semi-rigides

2. Places bateaux
entraîneurs

3. Stockage remorques
planches à voile

4. Parc Délégations
Planches à voile



Annexe - 2 : ZONES DE COURSES



ANNEXE
Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.